

USA : la FTC ne veut pas de liste rouge anti spam

L'administration américaine n'a toujours pas pris la mesure de ses erreurs en matière de 'spam' ! Le CAN-SPAM Act (

controlling the assault of non-solicited pornography and marketing) en adoptant le 'opt-out' (*lire nos articles*) a démontré que les spammers n'avaient cure des mesures adoptées jusqu'à présent, et bien au contraire le volume des emails non sollicités ne cesse d'augmenter. L'un des volets du Can-Spam Act prévoit la création d'une liste rouge des internautes qui ne souhaitent pas recevoir d'emails non sollicités, la '**do-not-e-mail**'. Cette liste, très attendue par les organisations de consommateurs outre Atlantique, serait tenue à disposition des professionnels du marketing afin de ne pas polluer les boîtes de messagerie des internautes qui ne souhaitent pas recevoir d'emails publicitaires aveugles et ne pas être indexés dans les bases de marketing en ligne. Le modèle de la liste rouge anti spam reprend celui de la liste *national do-not-call telemarketing* qui rencontre un grand succès auprès des consommateurs américains qui ne souhaitent pas être appelés au téléphone pour des messages publicitaires. **La FTC ne veut pas?** Alors que le congrès américain interrogeait la *Federal Trade Commission* sur la mise en place des mesures qui figurent dans le CAN-SPAM Act, la FTC par la voix de son président, Timothy Muris, a indiqué qu'elle reportait la mise en application de la liste rouge. « *Sous les technologies actuelles, n'importe qu'elle liste 'do-not-e-mail' va devenir une liste 'do-spam' (?) Les consommateurs seront spammés si nous créons un registre et spammés si nous ne le faisons pas* » a-t-il déclaré. Partant du principe quelque peu simpliste qu'une liste rouge ne sera pas efficace, Timothy Muris préfère privilégier les technologies d'authentification des domaines des expéditeurs d'emails. Il a donc déclaré devant le Congrès que la FTC ne lancerait pas de liste 'do-not-e-mail' dans l'immédiat. On notera cependant que si la liste rouge 'do-not-e-mail' parvenait entre les mains de spammers, c'est bien que la FTC, en charge de sa mise en place et de sa gestion, n'aurait pas pris les mesures qui s'imposent de sécurisation et d'identification des bénéficiaires de la liste ! Et puis, face à un service qui se veut gratuit (la liste rouge), l'authentification des émetteurs d'email propose un modèle économique qui ne pourra qu'avantager un peu plus certains médias en ligne? **Etonnante Amérique, où l'administration est à la solde des médias**

Résumons : dans un premier temps, sous la pression des médias, publicitaires et agences de communication, le projet de protection des internautes contre les abus du spam s'est transformé en outil totalement inefficace, qui au contraire participe à amplifier le phénomène.

Ensuite, la seconde étape du CAN-SPAM Act, la liste rouge des consommateurs qui ne veulent plus recevoir d'emails non sollicités, est purement et simplement mise au placard, alors qu'elle figure dans la loi ! Etrange administration qui fait ce qu'elle veut ! Dernière étape, la FTC souhaite favoriser un projet qui ne mettra pas fin aux emails non sollicités, mais légalisera au contraire cette pratique, puisque pour peu qu'une société de marketing se fasse identifier, ses courriers spammés deviendront légaux. Une nouvelle fois l'administration américaine démontre que l'intérêt des consommateurs n'est pas le sien, mais que tout au contraire l'intérêt des médias l'est. Cela ne nous surprendra pas en période électorale, mais doit laisser un goût amer aux internautes qui voyaient

dans la liste rouge un moyen, enfin !, d'adopter une démarche légale et gratuite pour éviter une partie de la pollution qui encombre leurs messageries.